

FERANT Jean-Pierre
2 Route de Riérette
Tél ; 05 55 82 19 49
Port:06 81 69 51 86
Courriel : jean-pierre.ferant@orange.fr

LUSSAT, le 6 janvier 2016

Objet : Refus du Projet minier dit PER de VILLERANGES (23170)
Référence : Permis Exclusif de Recherches (PER de VILLERANGES).

Monsieur le Président,

Je suis membre du conseil d'administration de l'association oui a l' AVENIR (lien internet www.ouialavenir.com) et c'est à ce titre que par la présente, j'ai l'honneur de vous faire part du plus grand mécontentement de la population située dans le périmètre du PER de VILLERANGES accordé à COMINOR par monsieur Arnaud MONTEBOURG et qui concerne 7 communes (LUSSAT, LEPAUD, BORD SAINT GEORGES, SANNAT , AUGÉ, TARDES et CHAMBON SUR VOUEIZE (qui est le 3ème village préféré des Français), soit un peu plus de 47,6 km².

La plus grande nappe phréatique du département est située à LUSSAT et elle alimente 18 communes soit 3.000 habitants.

La station de pompage et de traitement située à VARENNES (LUSSAT 23170) a subi en 2008 des travaux pour enrayer l'arsenic.

Malgré l'investissement, le taux d' ARSENIC atteint tout juste la norme sanitaire européenne soit 10 microgrammes par litre.

Ce qui veut dire que si COMINOR obtient le permis d'exploitation, la nappe sera perforée et la station sera inopérante avec le taux très élevé d' ARSENIC.

Il faut préciser que sur ladite commune et en bordure du périmètre de PER, se trouve l' ETANG DES LANDES qui est une réserve naturelle nationale d'une étendue de plus de 100 hectares. La flore est de plus de 400 espèces et la faune près de 100 espèces d'oiseaux dont des espèces protégées voire pour certaines à l'échelon européen.

Quand on constate les dégâts qu'a engendré l'exploitation de la mine de SALSIGNE (ville située

à 18 kms au nord de Carcassonne) les habitants ne veulent surtout pas vivre ce que la population de la région de l'ORBIEL a connu et connaît toujours après dix ans de cessation d'activité. Cette mine a fermé en 2004 et encore à ce jour, **il est toujours interdit par ARRETE PREFECTORAL n° 2013175-0014 de commercialiser les légumes du potager (légumes feuilles, légumes racines, des poireaux, du thym), de récupérer les eaux pluviales, de ramasser les escargots en raison du taux d'arsenic dépassant les normes sanitaires. Cette exploitation a généré des cancers avec un excès de 80% de mortalité pour ceux du poumon et de 110% pour ceux du larynx. Les cancers bronchiques provoqués par l'arsenic ont également été constatés.**

La cessation d'activité a laissé plus de 60.000 tonnes de déchets arséniés.

D'autant plus qu'ici en Creuse, il y a eu également une exploitation de mines d'or au lieu-dit LES FARGES à LUSSAT et au CHATELET à BUDELIERE (située à 10 kms de LUSSAT) où **le site a soit disant été dépollué avec un coût de 4.500.000 € à la charge du contribuable et après cet investissement, il reste par arrêté préfectoral toujours interdit au public.**

En la page 105 de la revue (n° 181 de juin 2014) officielle de la société géologique de France, il est précisé qu'il reste une concentration résiduelle dans les sols et les déchets.

Le site n'est pas utilisable et des restrictions d'usage doivent être mises en place, de même qu'une surveillance et une maintenance à long terme que l'Etat a décidé de confier au Département Protection Sécurité Minière (DPSM) du BRGM lequel vient de se désengager.

La Creuse a un tissu socio-économique essentiellement agricole et touristique.

Les maraîchers qui commercialisent le produit de leur travail chaque vendredi en drive, ne pourront plus l'exercer, les agriculteurs ne pourront plus commercialiser la viande de leur cheptel car ce dernier va disparaître du fait de l'herbe arséniée, le tourisme va être impacté de même que l'immobilier qui a subi 3 ventes annulées.

Qui voudra venir en vacances ou habiter dans un secteur pollué par les mines ?

J'ajoute que l'ancien **Conseil Général de la Creuse dont le président était monsieur Jean-Jacques LOZACH, sénateur (PS), et le nouveau Conseil Départemental dont la présidente est Madame Valérie SIMONET , ont voté à l'unanimité une motion contre le PER de VILLERANGES.**

Il en est de même des conseils municipaux des sept communes ainsi que l'assemblée générale des maires de Creuse dont le Président n'est autre que Monsieur Michel VERGNIER Député-Maire (PS) de GUERET .

Aussi, je vous demande de bien vouloir étudier notre situation qui devient très grave pour l'environnement, le tourisme, la santé publique car **COMINOR envisage dans 2 ou 3 ans, la création d'un complexe industriel qui traitera tout le minerai extrait dans le nord-creusois et les paysages seront défigurés à jamais pour des centaines d'années.**

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mon profond respect.